

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SRH 23594

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À Mme GUILLOSSOU Gaëlle
Ingénieur hors classe

Le Maire de Tarare
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique,
VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté du 13/09/2022 portant renouvellement du détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de Mme GUILLOSSOU Gaëlle à compter du 01/09/2022,
CONSIDERANT que Mme GUILLOSSOU Gaëlle, Ingénieur hors classe, exerce les fonctions de Directrice Générale des Services,
CONSIDERANT qu'en amont de la procédure de constitution de partie civile et pour faciliter le fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à la Directrice Générale des Services pour porter plainte au nom de la Ville de Tarare auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie,

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter de ce jour, Mme GUILLOSSOU Gaëlle reçoit délégation de signature des attestations de déclaration de dépôts de plaintes consécutives à des infractions et des procès-verbaux d'audition de victimes auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est :

- transmis au représentant de l'Etat
 - publié au recueil des actes administratifs
 - notifié à l'agent
- Ampliation adressée
- au comptable de la collectivité

Tarare, le 28 novembre 2023

Notifié le
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON

Pour extrait certifié conforme
Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Tarare, le **30 NOV. 2023**
La directrice générale des services

Transmis au représentant de l'État le **30 NOV. 2023**

Notification à l'agent le **04 DEC. 2023**

